



Un A.L.S.H. pour les enfants de 3 à 12 ans sera organisé  
pendant les vacances de Pâques 2016 à l'école maternelle  
intercommunale « Jean Guillou », 2 rue des Ecoles à BRIGNOGAN-PLAGES

**TARIFS**

9,70 € la journée (2 premiers enfants), 7,50 € (à partir du 3<sup>ème</sup> enfant),  
6 € la ½ journée (2 premiers enfants), 4,50 € (à partir du 3<sup>ème</sup> enfant  
+ Le repas 3,40 € (2 premiers enfants), 2,50 € (à partir du 3<sup>ème</sup> enfant).  
Supplément sortie : 4 €

Une aide financière est accordée aux familles, jusqu'à 4€, sous certaines conditions de ressources

**Joindre à l'inscription une attestation de la CAF indiquant votre QF.**

**HORAIRES DE L'A.L.S.H.**

A partir de 7h30 le matin jusqu'à 19 h au plus tard le soir (garderie de 7h30 h à 9 h et de 17 h à 19 h)  
Les enfants qui s'inscrivent pour la première fois, sont invités à remplir une fiche sanitaire auprès des animatrices le premier jour de l'ALSH (se munir du carnet de santé et du n° d'immatriculation à la C.A.F.)



**BULLETIN D'INSCRIPTION**

(à ramener obligatoirement à la MAIRIE de BRIGNOGAN-PLAGES)

Il est demandé aux parents de s'engager fermement à l'aide du présent bulletin d'inscription sur la présence de leur enfant à ALSH. SI UN ENFANT PREVU EST ABSENT, la journée ou la ½ journée seront néanmoins facturées (ainsi que le repas éventuel). En effet, les animateurs sont prévus en fonction du nombre d'enfants inscrits.

**NB : Joindre avec cette fiche l'attestation d'assurance accidents et responsabilité civile .Merci.**

NOM et Prénom des Parents : .....

ADRESSE : .....

ECOLE : .....

N° C.A.F. - régime général : ..... agricole : ..... Marine : ..... Autre : .....

Régime Sécurité sociale : .....

(Indiquer la présence de l'enfant pour chaque journée de A.L.S.H. à l'aide du Code Suivant)

J (Journée), JR (Journée + Repas)

M (Matin) ou AM (Après-Midi), MR ou AMR (si repas)

| Nom, Prénom | Date Naiss. | 4/4 | 5/4 | 6/4 | 7/4 | 8/4 | 11/4 | 12/4 | 13/4 | 14/4 | 15/4 |
|-------------|-------------|-----|-----|-----|-----|-----|------|------|------|------|------|
|             |             |     |     |     |     |     |      |      |      |      |      |
|             |             |     |     |     |     |     |      |      |      |      |      |
|             |             |     |     |     |     |     |      |      |      |      |      |

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE en Mairie de BRIGNOGAN-PLAGES pour le samedi 26 Mars à 12 h.**

Possibilité de joindre la directrice de l'ALSH (Mme C. BIHANNIC) au 02.98.83.54.05.

Des programmes et bulletins d'inscription seront déposés dans les Mairies de Brignogan-Plages et de Plouneour-Trez

Possibilité de télécharger sur [www.brignogan-plages.com](http://www.brignogan-plages.com) et [www.plouneour-trez.com](http://www.plouneour-trez.com)